

Pesée des intérêts dans la procédure d'autorisation des expériences sur les animaux (Güterabwägung im Tierversuchsbewilligungsverfahren) – Gerritsen Vanessa (2022), disponible en allemand seulement

Résumé

L'expérimentation animale constitue un problème éthique non résolu au sein de notre société. En Suisse, les animaux occupent une place importante sur le plan légal et social. La science livre en permanence de nouvelles connaissances concernant leurs capacités, établissant leur proximité biologique et émotionnelle avec l'humain ; en outre, l'ordre juridique suisse reconnaît la valeur de la vie en soi. Le fait de soumettre les animaux à des contraintes de toutes sortes dans le cadre d'expériences entre par conséquent en conflit avec le haut niveau d'exigence de la Constitution fédérale en matière d'éthique humaine et animale, et entraîne des tensions sur les plans juridique et pratique.

Le présent travail examine le cadre juridique suisse complexe qui régit l'expérimentation animale ainsi que sa mise en œuvre, et observe les tendances sur une période de 15 ans. Il identifie une série de lacunes, tant sur le plan légal que de l'exécution, et propose des améliorations pratiques qui doivent servir aussi bien la protection des animaux que la recherche.

Dans une première partie, les dispositions constitutionnelles pertinentes en matière d'expérimentation animale sont mises en relation les unes avec les autres et il est établi que les libertés, telles que la liberté de la science ou la liberté économique, ne peuvent à elles seules fonder un droit à la réalisation d'expériences sur les animaux. Ce n'est que rapportée à une utilité sociale à préciser et à pondérer que l'expérimentation animale peut être envisagée dans des projets de recherche ou à des fins d'autorisation de produits. Ces expériences doivent en outre toujours être considérées comme une solution de dernier recours.

La possibilité d'autoriser des expériences sur les animaux dépend en outre d'une série d'autres conditions. Celles-ci sont expliquées en détail dans une présentation complète des bases juridiques au niveau de la loi et de l'ordonnance, tout comme la procédure d'autorisation et les obligations de contrôle qui incombent aux autorités cantonales et fédérales. La partie consacrée aux bases juridiques comprend en outre l'examen du principe du «caractère indispensable», le principe clé du droit de l'expérimentation animale. Les expériences dans le cadre desquelles des animaux sont soumis à des contraintes doivent être indispensables, tant du point de vue de l'exécution que du point de vue de l'objectif visé. On entend par là un examen complet de la proportionnalité qui exige généralement, outre un objectif légitime, les trois éléments suivants : adéquation, nécessité et proportionnalité au sens strict, c'est-à-dire la pesée des intérêts en présence.

En ce qui concerne l'adéquation, il s'agit d'abord d'examiner la conception de l'essai en vue de la réalisation de l'objectif immédiat et de l'objectif à long terme – dans le sens d'un bénéfice effectif pour la société. Dans ce contexte, il convient également de se poser des questions sur la reproductibilité et l'extrapolation des expériences sur les animaux. En ce qui concerne la nécessité, des réflexions sont menées sur les lacunes actuelles en matière d'application des alternatives existantes aux expériences sur les animaux, et sur le besoin de trouver davantage d'alternatives sans expérimentation animale dans le domaine de la recherche fondamentale. Enfin, il est expliqué à quelles règles générales est soumise une pesée des intérêts correcte et conforme à la loi.

Bien que le législateur et l'auteur de l'ordonnance aient soumis l'autorisation d'expériences sur animaux à des conditions strictes, l'étude de la pratique montre que des expériences contraignantes sur les animaux sont autorisées pratiquement de manière routinière. Même les demandes d'expérimentation animale dont la valeur sociale n'est pas claire et dont le caractère indispensable est donc discutable ne sont guère remises en question, bien qu'une pesée minutieuse des intérêts semble s'opposer à leur autorisation. Cette grave lacune au niveau de l'exécution est masquée par une énorme bureaucratie qui entraîne des coûts supplémentaires pour la société et la recherche, mais peu de protection pour les animaux de laboratoire concernés.

Ces insuffisances au niveau de l'exécution et leurs raisons tout aussi variées sont examinées en détail dans le présent travail. Une attention particulière est accordée à l'évaluation de l'utilité des expériences demandées, laquelle est rarement effectuée de manière réaliste dans la pratique. Il convient de noter que, conformément à la législation en vigueur, seuls certains intérêts, qui profitent à la société dans son ensemble, peuvent être pris en compte. Renforcer l'argument de l'utilité en faisant valoir, outre l'utilité sociale, des intérêts privés – par exemple économiques ou de publication – est tout aussi inadmissible que surévaluer les connaissances issues de l'essai en question par rapport à l'utilité sociale visée.

Dans la mesure où la recherche fondamentale biomédicale est concernée, la transférabilité plus que douteuse des résultats d'expériences sur les animaux à d'autres espèces, en particulier l'humain, joue également un rôle important dans la pesée des intérêts. Il n'est souvent pas possible d'y répondre de manière définitive dans le cadre de l'examen d'adéquation. Dans ce cas, elle doit cependant conduire à une pondération moins importante de l'utilité dans la pesée des intérêts, car sa réalisation est remise en question.

La thèse fournit des points de repère pour élaborer des critères efficaces, qui sont fondamentaux pour la pondération du bénéfice des projets d'expérimentation animale. En ce qui concerne la contrainte animale, de tels critères sont déjà établis depuis de nombreuses années, mais ils sont constamment affinés et périodiquement révisés sur la base de nouvelles connaissances vétérinaires et éthologiques. En revanche, une évaluation analogue de l'utilité, qui pourrait être

effectuée sur la base de critères objectifs, indépendamment des liens d'intérêts politiques, fait encore défaut et s'impose de toute urgence.

Le présent travail a été qualifié d'ouvrage de base par la commission d'experts compétente de l'Université de Lucerne. Il constituera sans aucun doute une aide précieuse pour les autorités, la jurisprudence et les organisations intéressées par la protection des animaux de laboratoire, qui ont souvent du mal à s'y retrouver dans la jungle inextricable des textes. En outre, il fournit des suggestions à l'attention des politiques, notamment dans le domaine de la promotion de la recherche et de l'assurance qualité. Bien qu'il se concentre sur la situation juridique et la pratique suisses, de nombreuses réflexions peuvent également s'appliquer à d'autres législations nationales, notamment en ce qui concerne l'évaluation des bénéfices, qui acquiert une dimension internationale dans le domaine de la recherche sur l'être humain.

Cette thèse de doctorat, acceptée avec la mention summa cum laude par l'Université de Lucerne, a pour but d'améliorer la protection des animaux de laboratoire en exposant les problèmes de manière fondée et en proposant des solutions. Les autorités d'exécution et tout particulièrement les membres des commissions consultatives pour l'expérimentation animale, qui représentent les organisations de protection des animaux, disposeront d'arguments efficaces pour exiger une pesée des intérêts plus soignée et réduire ainsi de manière décisive la «consommation d'animaux». Pour la jurisprudence, cet ouvrage comble une lacune. Dans les procédures juridiques futures, il renforce la position des animaux de laboratoire et corrige le déséquilibre actuel des droits des parties. Enfin, ce travail scientifique, étayé par de nombreuses sources, permet aux organisations de protection des animaux et aux politiques concernés par le sujet de remettre sérieusement en question la valeur sociale souvent exagérée des expériences sur les animaux et de déposer des interventions pertinentes au Parlement.



Schulthess, ISBN 978-3-7255-8499-4